

Informations de base	
2023/2709(DEA) DEA - Procédure d'acte délégué	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
Modalités de la mise en œuvre de l'obligation de débarquement dans certaines pêcheries des eaux occidentales pour la période 2021-2023: rectification de la version en langue néerlandaise Complétant 2018/0074(COD) Subject 3.15.01 Conservation des ressources halieutiques et de pêche 3.15.04 Gestion des pêches, pêcheries, lieux de pêche Zone géographique Océan Atlantique région	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	PECH Pêche		

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
25/10/2018	Dossier renvoyé a la commission compétente aux fins de négociations interinstitutionnelles		
11/05/2023	Publication du document de base non-législatif	C(2023)03026	
11/05/2023	Période initiale pour l'examen de l'acte délégué 2 mois		
31/05/2023	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
19/07/2023	Pas d'opposition à l'acte délégué par le Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2023/2709(DEA)
Type de procédure	DEA - Procédure d'acte délégué
Sous-type de procédure	Examen d'un acte délégué
Modifications et abrogations	Complétant 2018/0074(COD)
État de la procédure	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
Dossier de la commission	PECH/9/12051

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	C(2023)03026	11/05/2023	